

Pôle Infrastructure et Exploitation
Le Directeur général adjoint

Paris, le **12 MARS 2010**

Monsieur Jean-Gérard KOENIG
Directeur du bureau d'enquêtes sur les
accidents de transport terrestre
Ministère de l'Ecologie, de l'Energie,
du Développement Durable et de
l'Aménagement du Territoire
Tour Pascal B
92055 LA DÉFENSE Cedex

Références : D/2010/001815/00 / SSH/AA
Affaire suivie par : Sylvia STERNAT-HUYNH

Objet : Réponse aux recommandations du BEA-TT sur la collision entre un TER et un poids lourd sur le passage à niveau n° 11 à Saint-Médard-sur-Ille (35) survenue le 26 novembre 2007.

Monsieur le Directeur,

Par courrier du 22 décembre 2009, vous m'avez transmis le rapport technique établi par le BEA-TT concernant la collision entre un TER et un poids lourd sur le passage à niveau n° 11 à Saint-Médard-sur-Ille (35) survenue le 26 novembre 2007 et je vous en remercie.

Vous avez invité RFF à faire connaître les suites qu'il entend donner à la recommandation R1 le concernant et contenue dans ce rapport, ainsi que, le cas échéant, les délais nécessaires à sa mise en œuvre. J'ai bien noté que la réponse de RFF sera rendue publique avec votre rapport sur le site internet du BEA-TT.

Les actions explicitées ci-après ont été établies après concertation avec le gestionnaire d'infrastructure délégué (GID).

Recommandation R1 (département d'Ille-et-Vilaine, RFF) : Etudier et mettre en œuvre des mesures aptes à faciliter le franchissement des poids lourds et leur croisement sur ce passage à niveau (aménagement ou mesures d'exploitation, routiers ou ferroviaires).

La recommandation R1 s'inscrit dans le cadre de la démarche nationale de réalisation des diagnostics de sécurité des passages à niveau ouverts à la circulation routière. Cette démarche fait l'objet de trois circulaires adressées aux préfets de département et aux préfets coordonnateurs des itinéraires routiers (circulaires du 11 juillet 2008, du 4 décembre 2008, du 15 décembre 2009).

En particulier, les circulaires identifient les responsables locaux en charge de la démarche de sécurité. Elles explicitent les modalités pratiques de mise en œuvre des diagnostics de sécurité, par l'utilisation du guide méthodologique élaboré par le service d'étude sur les transports, les routes et leurs aménagements (SETRA), et du financement des opérations éventuelles d'amélioration de la sécurité aux abords des passages à niveau dans le cadre de la signature de la charte tripartite entre l'Etat, RFF et l'Assemblée des départements de France (ADF).

Le passage à niveau n° 11 de Saint-Médard-sur-Ille relève de cette démarche.

Suite à l'accident du 26 novembre 2007, et en accord avec les circulaires, une réunion est programmée le 30 avril 2010 entre RFF et le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine en charge de la réalisation du diagnostic de sécurité.

Cette réunion aura pour but de lancer le diagnostic de sécurité du passage à niveau n° 11. RFF contribuera à la prise en compte des aspects ferroviaires dans la mise en œuvre du diagnostic et la définition des mesures complémentaires de sécurité nécessaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Patrick TRANNOY